

Convocation le : 1^{er} février 2023

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 05/12/2022
- 2- Rythmes scolaires - Renouvellement de la demande de dérogation de la semaine à quatre jours pour la rentrée 2023/2024
- 3- École Municipale - Demande de subvention dans le cadre de l'Appel à Projet « Plan Bibliothèque 2022 » lancé par la Circonscription de Paimpol
- 4- Adressage - Point sur la procédure et nomination des rues de la Commune
- 5- Projet « Aménagements au stade André Janin » - Choix du scénario d'aménagement
- 6- Lutte contre le frelon asiatique - Devenir du subventionnement lors d'une destruction de nid
- 7- Raid Aventure organisé par l'ENSSAT de Lannion le 16 avril 2023 - Sponsoring par la Commune de Plougrescant
- 8- Personnel - Négociation sur le Télé-travail
- 9- Personnel - Indemnités forfaitaires de déplacement au titre de fonctions itinérantes avec son véhicule personnel dans la Commune
- 10- Questions diverses

	Présent	Pouvoir	Absent
Anne-Françoise PIEDALLU			
Gilbert RANNOU			
Cécile HERVE			
Grégoire CLIQUET			
Maryvonne LANOË			
Roland PATEZOUR			
Véronique LE CALVEZ	X	Donne procuration à R. PATEZOUR	
Gérard PONGERARD			
Dominique LE ROUX			
Jean-Pierre QUESNEL			
Sabrina DURAND	X	Donne procuration à C. HERVÉ	
Gwenaël CLOAREC			
Bruno DUVAL			
Nathalie BOSSUYT	X	Donne procuration à G. CLOAREC	
Yves TESSIER	X	Donne procuration à B. DUVAL	

Secrétaire de séance : Gérard PONGERARD

1. **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2022**

Madame le Maire propose l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2022.

VOTE : UNANIMITÉ

2. **Rythmes scolaires - Renouvellement de la demande de dérogation de la semaine à quatre jours pour la rentrée 2023/2024**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction académique des services de l'Éducation nationale sollicite la Commune au sujet des rythmes scolaires pour la prochaine rentrée, comme chaque année.

Cette organisation convenant à tous, Madame Le Maire propose de renouveler la demande de dérogation de la semaine à 4 jours auprès des services compétents et de déposer le dossier correspondant dans le délai imparti fixé au 8 mars 2023.

VOTE : UNANIMITÉ

3. **École Municipale - Demande de subvention dans le cadre de l'Appel à Projet « Plan Bibliothèque 2022 » lancé par la Circonscription de Paimpol**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'école a déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Circonscription de Paimpol dans le cadre de l'Appel à projets « Plan bibliothèque 2022 ».

La Commune s'est engagée à financer le projet à hauteur de 400€.

Désormais, il nous est demandé de formaliser cette démarche par une délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

4. **Adressage - Point sur la procédure et nomination des rues de la Commune**

Madame le Maire rappelle que, par délibération du 7 novembre 2022, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder au nommage et numérotage des voies communales, et a autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

En effet, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles pour faciliter le repérage, notamment pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, **l'installation de la fibre optique.**

La formule actuelle de nommage et de numérotation conjugue un nom de lieu-dit et un nom de voie, ce qui rend la base d'adresses locale complexe et sources d'erreurs.

Le principe de numérotation continue des voies a été choisi pour préparer la nouvelle base d'adresses locale. Par ailleurs, afin de simplifier cette base et de la rendre accessible à tous ses usagers, le principe de nommage et de numérotation **par axes** a été retenu. La numérotation d'une voie débutera à partir de l'église de Plougrescant, afin de respecter le principe de numérotation continue.

Par conséquent, chaque adresse comportera un numéro et un libellé de voie.

Les lieux-dits feront, en parallèle, l'objet d'une mise en valeur patrimoniale et touristique.

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au Conseil municipal :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste posée sur table),
- **d'AUTORISER Madame Le Maire à effectuer les modifications de linguistique nécessaires après étude des noms des rues et places par l'Office Public Régional de la Langue Bretonne,**
- de VALIDER le principe de la numérotation continue,
- d'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Évolution par rapport à la proposition étudiée en Commission Travaux du 1^{er} février 2023 : Hent Zant Gonery de l'église vers la pancarte d'entrée de ville (nom de rue gardé mais re-numérotage)

VOTE :

- **« Rue de la Mairie votée à 10 voix pour, 1 Abstention (Nathalie BOSSUYT), 4 voix pour Placen Ty Ker (Yves TESSIER, Roland PATEZOUR, Gwénaél CLOAREC, Gilbert RANNOU)**
- **« Résidence » en breton : Cécile HERVÉ s'abstient**
- **Sur le reste : UNANIMITÉ**

5. Projet « Aménagements au stade André Janin » - Choix du scénario d'aménagement

Conformément à la délibération N°2022_033 du 9 mai 2022, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune procède actuellement aux démarches permettant la démolition du bâtiment situé au stade André JANIN suite au diagnostic de structure réalisé en octobre 2021 dans lequel il était stipulé que ce bâtiment présentait des fragilités structurelles et ne pouvait donc pas être rénové.

En parallèle, le Cabinet A3 Paysages a été recruté pour mener une mission d'études allant du diagnostic au dépôt du Permis d'Aménager.

Plusieurs étapes ont déjà eu lieu dans la concertation :

- | | |
|---|---|
| - Commission Générale : | lundi 10 octobre 2022 à 18H30 |
| - Rencontre avec les élèves de l'école : | lundi 17 octobre 2022 après-midi |
| - Déambulation « population » : | samedi 22 octobre 2022 à 10H |
| - Déambulation « Ado » : | samedi 22 octobre 2022 à 14H |
| - Commission Générale « scénarii » : | lundi 14 novembre 2022 à 18H30 |
| - Ateliers « scénarii » population/Élus : | samedi 19 novembre à 10H |
| - Du 07/12/2022 au 31/01/2023 : | Mise à disposition des 4 scénarii avec registre auprès de la population, dans la salle du Conseil en mairie |

La Commission Travaux s'est réunie le mercredi 1^{er} février dernier pour faire le bilan de la mise à disposition.

A présent, il s'agit de se positionner sur le choix du scénario qui sera ensuite retravaillé en Commission, avec le Cabinet A3 Paysages, en vue du dépôt d'un Permis d'Aménager.

Cécile HERVÉ propose de récolter des exemples sur les communes aux alentours, et de réfléchir à des équipements complémentaires/innovants.

Madame Le Maire précise qu'il y aura des délais incompressibles en urbanisme et qu'il était prévu un début d'aménagement (aire de jeux pour enfants) en 2023.

Roland PATEZOUR, Gilbert RANNOU appuient sur le fait que les travaux démarrent en 2023 comme prévu.

Il est proposé :

- lundi 20 février à 18H : réunion entre Élus avec les « récoltes »,
- mi-mars : réunion avec les membres de la Commission d'origine (dont habitants) et l'Architecte,
- avril : rédaction du Permis d'Aménager (PA),
- 30 avril : dépôt du PA.

VOTE :

Scénario 1 : Gwénaél

Scénario 2 : 13, en passant par le scénario 1, scénario 2 à retravailler en Commission

Scénario 3 : 0

Scénario 4 : Gilbert RANNOU, en passant par le 1, le 2 puis le 4

6. **Lutte contre le frelon asiatique - Devenir du subventionnement lors d'une destruction de nid**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il existe une convention avec Lannion Trégor Communauté depuis 2017 pour lutter contre le frelon asiatique, « espèce animale exotique envahissante » dont voici la procédure :

- La Commune règle la facture du Professionnel ayant procédé à la destruction du nid de frelon asiatique chez un particulier (du 1^{er} mars au 30 novembre), après que notre Agent Communal Référent a vérifié qu'il s'agit bien du frelon asiatique,
- LTC verse un fonds de concours à hauteur de 15€ (nid primaire) ou 25€ (nid secondaire),
- La Commune prend également à sa charge 15€ ou 25€,
- Le particulier se voit facturer le reste à charge.

Par délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2022, l'Agglomération a décidé de ne pas reconduire ce fonds de concours à partir de 2023.

Aussi, il est proposé que la Commune continue à prendre à sa charge les mêmes montants, soit 15€ soit 25€, et que le particulier se voit facturer le reste à charge.

Parallèlement, un courrier sera adressé à la Préfecture afin d'insister sur la compétence État de ce type de lutte contre les nuisibles qui devrait être nationale.

VOTE : LTC se retirant à partir de 2023, il est proposé que le particulier paie sa facture puis la Commune paie une subvention de 15€ (nid primaire) ou 25€ (nid secondaire) sur présentation d'une facture acquittée indiquant l'espèce Frelon asiatique et le type de nid (primaire ou secondaire).

UNANIMITÉ

7. **Raid Aventure organisé par l'ENSSAT de Lannion le 16 avril 2023 - Sponsoring par la Commune de Plougrescant**

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que l'ENSSAT de Lannion organise un Raid Aventure le 16 avril prochain, avec 3 sports combinés, trail - VTT - kayak, sur deux communes, PENVÉNAN et PLOUGRESCANT.

250 participants sont attendus.

Plougrescant est concernée par le circuit VTT.

Il est proposé de verser une subvention de 200 € pour cette organisation à l'initiative de jeunes étudiants volontaires et sportifs qui participera à l'animation sur notre Commune.

VOTE : UNANIMITÉ

8. Personnel – Négociation sur le télétravail

Madame Le Maire explique au Conseil que la Loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 exige un accord local relatif au télétravail qui sera à déposer au Comité Technique.

La Préfecture des Côtes d'Armor a envoyé un courrier le 8 octobre 2021, à l'ensemble des collectivités du Département, demandant les délibérations de mise en œuvre de la Loi (RIFSSEP, 1607 H et télétravail notamment).

Le Conseil municipal du 20 décembre 2021 a indiqué le lancement d'une réflexion sur le télétravail des Agents communaux.

La Commission du Personnel du 14 décembre 2022 s'est réunie autour de ce sujet.

Il a été proposé de ne pas mettre en place de télétravail au sein des services communaux pour plusieurs raisons qui ont pu être mises en avant suite à l'expérimentation réalisée, de fait, pendant le confinement lié au COVID en mars 2020 :

Infrastructure informatique actuelle non-adaptée,

Nombre d'Agents restreint et polyvalence des missions,

Nécessité du « présentiel » pour l'ensemble des services municipaux :

Services Techniques

École

Agence Postale

Bibliothèque

ASVP

Entretien des bâtiments communaux

Service Administratif (accueil du public)

Le télétravail a été évoqué en réunion mensuelle de service puis avec tous les Agents lors des entretiens professionnels 2022 qui ont eu lieu entre le 17 et le 26 janvier 2023.

Madame Le Maire a présenté ces éléments à l'ensemble des Agents communaux lors de la réunion organisée le jeudi 26 janvier 2023.

Il ressort de la réunion que l'ensemble des Agents s'accorde à dire qu'il n'est pas possible de mettre en place le télétravail au sein des services communaux.

Une question de principe a été posée pendant la réunion : un Agent se sentant fragile et souhaitant s'isoler du risque COVID peut-il faire du télétravail ?

Madame Le Maire a expliqué que la situation serait étudiée au cas par cas avec une orientation plutôt à caractère médical.

Après ces temps d'expérimentation, de réflexion, de négociation et d'échange, il est proposé de ne pas mettre en place le télétravail au sein de nos services municipaux et de déposer un dossier au Comité Technique Départemental en ce sens.

VOTE : UNANIMITÉ

9. Personnel - Indemnités forfaitaires de déplacement au titre de fonctions itinérantes avec son véhicule personnel dans la Commune

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération a été prise lors de la séance du 29 novembre 2021 concernant la prise en charge des frais de mission des Agents.

Aujourd'hui, un Agent utilise quotidiennement son véhicule pour réaliser les missions d'entretien des bâtiments communaux sur demande de la Collectivité. Dans ce cadre, il est possible d'instaurer une indemnité forfaitaire de déplacement au titre des fonctions itinérantes au sein d'une même commune.

Il est proposé de mettre en place un forfait de 40 € par mois, le montant total étant lissé sur l'année en tenant compte de l'annualisation du temps de travail de l'Agent à temps plein.

Ce montant pourra être actualisé notamment en fonction des textes réglementaires en vigueur.

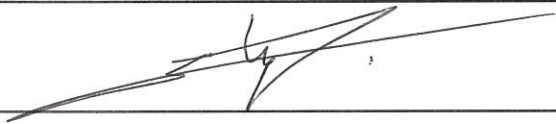
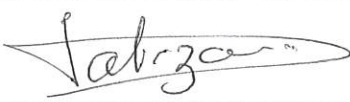
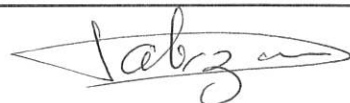
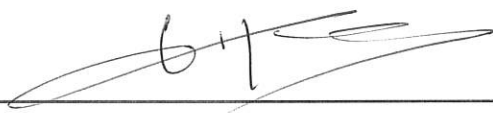
VOTE : UNANIMITÉ

10. **Questions diverses**

Mercredi 8 février 2023	15H00	Commission Finances N°2 : Budgets Primitifs 2023 des Budgets Annexes
Mercredi 1 ^{er} mars 2023	14H30	Commission Finances N°3 : Budget Primitif 2023 du Budget Principal
Lundi 6 mars 2023	18H00	Commission du Personnel
Vendredi 10 mars 2023	17H30	Conseil d'administration du CCAS
Lundi 13 mars 2023	18H00	Conseil Municipal les Budgets

- **Jeudi 9 février 2023 à 10H30 : entreprise KOMPAN**
- **Mercredi 15 février 2023 à 10H : entreprise LUDOPARK**
- **Bruno DUVAL propose : 13 juillet au soir (comme dans le temps) : feu d'artifice au bourg avec fanfare au Ar Vag**

Séance levée à 20H50

Anne-Françoise PIEDALLU	
Gilbert RANNOU	
Cécile HERVÉ	
Grégoire CLIQUET	
Maryvonne LANOË	
Roland PATÉZOUR	
Véronique LE CALVEZ	Donne procuration à Roland PATEZOUR 
Gérard PONGÉRARD	
Dominique LE ROUX	
Jean-Pierre QUESNEL	
Sabrina DURAND	Donne procuration à Cécile HERVÉ 
Gwenaël CLOAREC	
Bruno DUVAL	
Nathalie BOSSUYT	Donne procuration à Gwenaël CLOAREC 
Yves TESSIER	Donne procuration à Bruno DUVAL 

Conseil Municipal du 06 février 2023

n° arrêté	n° délibération		n° transmission SP
	2023-01	Rythmes scolaires : Demande de dérogation semaine à 4 jours	
	2023-02	École Municipale : Demande de subvention Appel à Projet Plan Bibliothèque 2022	
	2023-03	Adressage : Point sur la procédure et nomination des rues de la Commune	
	2023-04	Projet Aménagements au stade André Janin : Choix du scénario	
	2023-05	Lutte contre le frelon asiatique : Devenir du subventionnement destruction nid	
	2023-06	Raid Aventure ENSSAT Lannion 16 avril 2023 : Sponsoring par Plougrescant	
	2023-07	Personnel : Négociation sur le télétravail	
	2023-08	Personnel : Indemnités forfaitaires de déplacement au titre de fonctions itinérantes avec son véhicule personnel dans la Commune	